

LA PREVENTION DE LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL :

1) Introduction :

La sécurité et la prévention de la santé de nos clients et du personnel de notre hôtel ont toujours été notre priorité absolue. Nous sommes fiers de maintenir les plus hauts standards de propreté et d'hygiène.

2) Définition de la Prévention :

La **prévention** regroupe toutes les dispositions prises par l'hôtel pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension d'un danger, d'un risque, d'un accident, d'une maladie ou, plus généralement, de toute situation (sanitaire, sociale, environnementale, économique.) dommageable comme une **épidémie**, une catastrophe, une crise...

3) Objectifs de la Politique de Prévention de la santé et sécurité au Travail :

- Améliorer et optimiser la surveillance épidémiologique et la veille sur les risques sanitaires.
- Développer et garantir l'efficacité des actions de **prévention** et de promotion de la **santé**
- Assurer la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires.

4) Engagements de prévention, de protection de la santé et de sécurité :

Nous la direction générale de l'hôtel Sindbad, :

- _ Nous engageons à exercer nos activités de manière responsable à prévenir les risques de contamination, protéger la santé et assurer la sécurité de : nos employés, nos clients nos fournisseurs, nos collaborateurs et la population locale.
- _ Nous cherchons à améliorer nos activités et notre performance tout en fixant, en révisant et en mettant à jour nos objectifs : en matière de santé, sécurité au travail à l'échelle de l'hôtel Sindbad ainsi que de préserver la santé et la sécurité avoisinante tout en, identifiant, prévenant et éliminant les risques et les dangers et en maîtrisant nos impacts négatifs environnementaux et sociaux.

5) Les dispositions prises par l'hôtel Sindbad en matière de prévention :

- Assurer la conformité réglementaire concernant la santé, la sécurité et le bien-être au travail.
- Le respect des droits de la santé et de sécurité au travail.
- Mise en application de la démarche de prévention de la santé et de protéger la propagation de la pandémie covid 19 ou autre épidémie.
- Fournir et maintenir un environnement de travail sûr et sain.

- Veiller à ce que tous les employés reçoivent une formation adéquate aux aspects de leur travail lié à la prévention de la santé et la sécurité en générale dans l'hôtel.
- Fournir tous les dispositifs de sécurité, de prévention et de protection nécessaires, ainsi que toutes les informations relatives à la santé, la sécurité et le bien-être des employés.
- Veiller à la sensibilisation de nos employés à leurs responsabilités sociétales en matière de prévention et protection de leur santé, et leur sécurité ainsi la santé et la sécurité des autres en interne de l'hôtel qu'à l'externe.
- Veiller à la sensibilisation de nos clients de bien vouloir soutenir notre démarche en matière de prévention et protection de la santé et la sécurité au travail.
- Veiller à la sensibilisation de nos collaborateurs (fournisseurs, sous-traitants...) à leurs responsabilités sociétales en matière de prévention et protection de leur santé et la santé des autres.
- Incitant tous les employés en :
 - Travaillant en sécurité et en suivant les codes de pratique spécifiés au niveau des équipements et installations
 - Utilisant l'équipement de protection fourni.
 - Respectant toutes les instructions de sécurité.
 - Signalant les anomalies présentes sur le lieu de travail au chef hiérarchique
 - Signalant tous les accidents et transmettre l'information au chef hiérarchique
 - Se soumettre aux examens médicaux qui lui sont prescrits.

6) Application, rôle des employés et les responsables :

- Nos employés partagent et assument la responsabilité de la mise en application fructueuse de cette politique.
- Nos responsables sont habilités à suspendre, lorsque nécessaire, les activités, afin de prévenir les cas où la santé et la sécurité des employés seraient compromises.
- Tous les employés ont également le droit de refuser toute tâche qu'ils estiment réellement dangereuse et d'intervenir afin d'empêcher les autres d'accomplir toute tâche qui pourrait compromettre leur sécurité ou celle d'autrui.

_ La discrimination est totalement interdite dans nos activités et le respect des droits de la santé et de sécurité au travail est une priorité de nos engagements.

_ Cette politique sera révisée annuellement.

Validation le : 10/9/2021

HOTEL SINDBAD
Le Gérant Mr : Hédi FOURATI

